

# DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 octobre 2015

### **Lourdes peines pour les auteurs du trafic de cigarettes démantelé par la douane judiciaire sur le port de Marseille**

Après deux ans d'investigations, plusieurs centaines de kilogrammes de cigarettes saisies, 10 perquisitions et près de 40 auditions menées par les enquêteurs du Service National de Douane Judiciaire (SNDJ), le jugement du tribunal correctionnel de Marseille a été prononcé ce mercredi 20 octobre, à l'encontre des 17 prévenus interpellés dans le cadre d'un vaste trafic de contrebande de cigarettes.

D'importantes peines ont ainsi été prononcées : 3 ans de prison ferme dont 18 mois avec sursis contre l'organisateur du trafic, 18 mois de prison ferme pour les deux commandants de bord des cargos impliqués et des peines de 6 à 18 mois avec sursis pour les autres prévenus. A ces lourdes condamnations, s'ajoutent des confiscations de véhicules et de fonds. Huit prévenus ont également été condamnés à régler solidairement une amende de 333 000 euros.

Ce trafic de contrebande de cigarettes avait été mis à jour en mars 2012, suite à des investigations menées sur le port de Marseille par le SNDJ. Le travail des enquêteurs a permis d'identifier l'ensemble du réseau criminel: commanditaires, complices, importateurs et distributeurs.

Trente officiers de douane judiciaire de Marseille, assistés par les services du SNDJ de Paris et Lyon, ont alors mené les perquisitions et les auditions de témoins, avant d'aboutir aux mises en examen des 17 prévenus.

Une grande quantité de cigarettes avait été appréhendée au moment des arrestations, laissant apparaître un trafic portant pour la seule année 2012 sur près de 8 tonnes de tabac de contrebande.

En 2014, près de 423 tonnes de tabac de contrebande ont été interceptés par la douane française. Au seul premier semestre 2015, ce ne sont pas moins de 507 tonnes qui ont été interceptées par la douane.

#### **Contacts presse :**

Service national de douane judiciaire de Marseille : 09.70.28.21.95

Service de presse, Bureau Information et communication : 01 57 53 41 03